



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 15 avril 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p>Etaient représentées : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

Délibération n°30

Rapporteur : Mme Sophie BIBAL

Objet : Festival Univers Numériques - Remboursement des frais de restauration

Dans le cadre de la participation des artistes au Festival Univers Numériques d'Ugine qui s'est déroulé du 31 janvier au 4 février 2024, la Ville d'Ugine prend en charge les frais de restauration déboursés par les artistes pour la période du 29 janvier au 5 février 2024.

A cet effet, il est proposé de fixer une prise en charge de 19 € maximum pour les repas du soir par artiste et par repas, remboursement sur frais réels. Les repas du midi étant fournis. Au vu des justificatifs transmis par les artistes, il convient de prendre en charge 996,53 € de frais de restauration, répartis comme suit :

Prénom / Nom de l'artiste	Nombre de repas	Montant
Collectif COIN	7	111,67 €
Peter William HOLDEN	5	86,00 €
Antoine BIROT	11	176,11 €
AADN – Les Veilleurs	11	187,30 €
Amandine LECUYER	10	150,13 €
Violeta CRUZ	5	80,32 €
Grégory LASSERRE	5	72,00 €
Benjamin JUST	7	133,00 €
TOTAL		996,53 €

La Commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Définit le montant maximum de prise en charge des frais de restauration à 19€ maximum par artiste et par repas, remboursement sur frais réels.**
- **Approuve le remboursement des frais de restauration dans le cadre du Festival UNIVERS NUMERIQUES UGINE comme détaillé ci-dessus.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

